
Adresse du directoire du district de Ploërmel qui annonce les abdications du curé et du vicaire et envoie leurs lettres de prêtrise, lors de la séance du 2 pluviôse an II (21 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du directoire du district de Ploërmel qui annonce les abdications du curé et du vicaire et envoie leurs lettres de prêtrise, lors de la séance du 2 pluviôse an II (21 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 516-517;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36594_t2_0516_0000_6

Fichier pdf généré le 15/05/2023

vais emploi des fonds qui ne devoient être consacrés qu'aux vêtements des défenseurs de la patrie ?

Législateurs, faites jeuner les prêtres et cette nuée de corbeaux qui revient à chaque trimestre se dissipera. C'est contre eux qu'il faut tourner aujourd'hui la maxime de leur fondateur, *hoc genus demoniorum non ejicitur nisi jejunió.*»

VALZ, DEVÈZE (*agent nat.*), RIVIÈRE, J. CHAPEL, A. GAUDE, DAIZAC (*secrét.*).

P.S. — Nous avons déjà envoyé à la Monnoie 110 marcs d'argenterie; et aujourd'hui nous y envoyons 19 autres marcs; et 34 marcs de galons d'or et d'argent provenant des églises supprimées dans ce district.

[*Extraits des registres du district; 12 frim. II*]

Présents: Valz (vice-présid.), Gaudé et Chapel (membres du directoire); Rivière (subrogé du procureur-syndic provisoire), Chrétien (administr.).

S'est présenté Etienne Barthélémi Coulomb pro-curé d'Aujargues qui a dit: « Mes parents professoient le culte de Calvin. L'évêque de Lodève me fit enlever dans mon enfance et me força à embrasser l'état ecclésiastique. Imbu des préjugés que m'avoit donné une éducation superstitieuse, je ne pus secouer le joug du tyran de Rome, mais je n'eus pas plutôt vu paroître l'aurore de la liberté, que je m'empressai de prêter le serment civique. Mes sentiments reconnus me firent obtenir une place; je n'en fus pas plutôt en possession, que je m'aperçus qu'il m'étoit impossible d'opérer le bien dans le lieu où je devois résider. Souvignargues succursale de ma paroisse, m'offrit le moyen de me rendre utile. Cette commune est peuplée d'excellents citoyens, de vrais sans culottes. J'y fixai ma résidence, et voyant que les occupations de l'état auquel je m'étais attaché ne pouvaient me donner un travail assez considérable pour un homme qui l'aime et qui croit juste de gagner légitimement le traitement qu'il reçoit de la République, je me fis un devoir et un plaisir de donner tous mes soins gratuitement aux jeunes enfants de cette commune et en leur inculquant l'amour de la patrie, un attachement inviolable à l'unité et à l'indivisibilité de la République, ainsi que le plus grand amour pour la liberté, l'égalité et la fraternité.

C'est, j'ose le dire, ce qui m'a attiré l'amour et l'amitié de tous les habitants de cette commune.

Mais cela ne suffit pas; il y a longtemps que je suis convaincu que j'ai été induit par les préjugés et les principes odieux de mon éducation, à prêcher des mensonges, je m'en repents, je renonce à ce charlatanisme et je dépose, avec délice, les lettres qui constatent un état auquel je renonce; je ne puis y joindre une lettre de prêtrise, ne les ayant pas trouvées ce qui prouve le peu de cas que j'en faisais.

Je vous prie de me donner acte de ma renonciation, afin que je ne sois plus que simple citoyen, vrai républicain et bon sans-culotte, en attendant que je puisse m'acquitter entièrement des devoirs de tout homme et des obligations qui nous sont imposées par la nature en m'unissant à celle que j'ai choisie depuis longtemps dans mon cœur.

Le Conseil, après avoir entendu le subrogé du procureur syndic provisoire, applaudissant au désir de Coulomb reçoit en exécution du décret n° 1869 du 23 brumaire d' r relatif aux abdications des ministres de tout culte, la déclaration de Coulomb, contenant son abdication de prêtre et par conséquent de pro-curé d'Aujargues et il charge le subrogé du procureur syndic provisoire d'en donner connoissance au département et aux municipalités d'Aujargues et Souvignargues en joignant les lettres remises à l'envoi fait au département. Coulomb signé, Valz vice-président, Aubanel pour le secrét. signés.

[15 frimaire II]

Présents: les citoyens Nourrit (présid.), Valz (vice-présid.), Gaudé, Rivière, Chapel (administr.), Devèze (procureur-syndic).

Un membre a remis les lettres de prêtrise du citoyen Charles Octavien Salabert, curé de Cannes, par lui remises avec son abdication à son ancien état de curé et prêtre entre les mains de la municipalité de Calvisson, le 10 de ce mois.

Le procureur syndic entendu, le Conseil a ordonné et arrêté que mention honorable seroit faite de la renonciation de Salabert et des lettres remises de sa part qui seront adressées à la Convention nationale. Nourrit (présid.), Daizac (secrét.).

[16 frim. II]

Présents: les citoyens Nourrit (présid.), Valz (vice-présid.), Gaudé, Rivière, Chapel (administr.), Devèze (procureur-syndic).

Le citoyen Maurin, curé de Gallargues, présent à la séance, a remis ses lettres de prêtrise, et a déclaré qu'il abdique ses fonctions de curé pour se dévouer entièrement, comme il l'a fait, depuis longtemps au culte de la raison, de la liberté et de l'égalité.

Le Conseil après avoir entendu le procureur-syndic a accepté la renonciation du citoyen Maurin; a ordonné qu'il en sera fait mention honorable et que les lettres par lui remises seront envoyées à la Convention nationale pour servir d'aliment à l'audodafé expiatoire qui doit consumer les derniers monuments d'un régime justement abhorré. Signé: Nourrit (présid.), Devèze (secrét.), P.c.c. DAIZAC (*secrét.*).

b

[*Ploërmel, 24 niv. II*] (1)

« Citoyen président,

Je t'annonce que le 20 de ce mois, on a célébré la fête civique, en mémoire du triomphe des armées françoises à Toulon et sur les autres points de la République. Les autorités constituées et tous les citoyens de tout sexe s'empresseront d'y participer. Les cris de Vive la République, Vive la Montagne, Vive la Liberté se firent entendre à plusieurs reprises. On planta trois nouveaux arbres de la liberté: on brûla le fagot et la fête se termina par une danse qui se prolongea bien avant dans la nuit.

Les signes de royauté et de féodalité ont disparu avant même le décret qui les a proscrits.

Les tombeaux de nos vieux ducs ont éprouvé le même sort.

Les communes conduisent dans ce moment leurs cloches et ornements à Rennes et envoient à la Monnoye le reste de l'argenterie de leurs églises.

Les citoyens Piraud et Perruchot, l'un curé de Mauron et l'autre vicaire de Serent ont aussi voulu rendre hommage à la philosophie et à la raison. Ils ont l'un et l'autre remis leurs lettres de *maîtrise* (sic) au secrétariat du district et abdiqué les fonctions de charlatans. Je t'adresse avec la présente les deux brevets de fanatisme et de superstition. Salut en la patrie.»

MAILLART (*agent nat. prov.*).

4

Les juifs d'Avignon annoncent qu'ils ont également envoyé au département de Vaucluse les instrumens le plus précieux de leur culte (1). (*Applaudi*).

Mention honorable (2).

[*Avignon, 16 frim. II*] (3)

« Représentants,

Depuis 1800 ans, nous gémissons sous le plus dur esclavage à Avignon. Le gouvernement tyrannique et détestable des prêtres pesait encore plus sur nous que sur les autres habitants de cette cité. Il n'était pas de genre d'oppression qui échappe à la voracité italienne pour aggraver encore sur nous le poids du despotisme.

Tel était notre avilissement qu'on ne nous regardait pas comme des hommes, et que nous n'avions même pas de patrie... mais y en eut-il jamais sous l'empire des tyrans ?

Vous nous en avez donné une en rendant à l'homme dégradé sa première dignité.

Nos premiers regards se sont tournés vers elle et la première marque de notre amour, a été le don de toute notre argenterie que nous avons fait transporter au département.

Représentants, nous avons tout donné, nous eussions voulu en avoir davantage, et nous vous en eussions fait hommage avec encore plus de plaisir. Mais vous ne calculez pas sur le plus ou le moins, et vous jugez de l'offrande par le cœur de celui qui la fait.»

Isaac DEMONTEAUX, Ruben MOYSE, Gain MOYSE, Tobie D'ALPUGET, Lyon ST-PAUL [*et 12 autres signatures*].

Etat de l'argenterie

22 grenades pesant 19 marcs 4 onces; 3 lampes, un verre et un sucrier pesant 9 marcs 3 onces; 2 bonnets détruits et un matté pesant 16 marcs 2 onces 2 gros. Total : 45 marcs une once 2 gros.

5

On fait lecture des adresses contenant les dons patriotiques.

(1) P.V., XXX, 22.

(2) Bⁱⁿ, 2 pluv. Mention dans *M.U.*, XXXVI, 42; *J. Paris*, n° 387; *J. Mont.*, p. 560; *C. Eg.*, n° 522; *F.S.P.*, n° 202; *Ann. patr.*, p. 1732.

(3) C 290, pl. 914, p. 7.

a

L'administration du district de Senlis annonce 985 chemises, 138 paires de souliers, 151 paires de bas, 17 draps de lit, 3 couvertures de laine, 11 habits uniformes, 36 paires de guêtres, 20 culottes, 18 pantalons, 17 vestes ou gilets, 7 redingotes, un manteau, 6 mouchoirs de poche, un boudrier, un chapeau, 6 gibernes et une serviette (1).

Mention honorable (2).

b

La société de Blamont, département de la Meurthe, 2467 chemises, 338 livres de charpie, 4 caisses de bandes et compresses, 58 paires de bas, 6 cols, 4 pantalons, 72 paires de draps de lit, 316 chemises, et 30 aunes de toile (3).

La Société populaire de la commune de Blamont, annonce qu'elle a monté, armé et équipé un cavalier qui est parti pour l'armée du Rhin, et qu'elle a envoyé, tant à Strasbourg qu'à Nancy, dans les magasins militaires, 2467 chemises, 338 livres de charpie, 4 caisses de bandes et compresses, 58 paires de bas, 6 cols, 4 pantalons et autres objets provenans de dons patriotiques; qu'elle a aussi remis à l'hôpital, pour les défenseurs de la patrie, 72 paires de draps, 280 chemises, 30 aunes de toiles; et trois douzaines de chemises aux volontaires qui en avoient besoin, lors de leur passage à Blamont.

Mention honorable, renvoyé au comité des marchés (4).

c

La société de Layrac (5), 80 paires de souliers, 500 chemises, 100 paires de bas, beaucoup de vieux linge, et 2100 l. destinées pour les pauvres (6).

La municipalité et la Société populaire de la commune de Layrac, district d'Agen, annoncent qu'elles ont envoyé à l'administration du département 80 paires de souliers, 500 chemises, 100 paires de bas, et beaucoup de vieux linge pour faire de la charpie; une somme de 2100 liv. provenant d'une collecte qui avoit été faite pour contribuer aux frais des volontaires qui voudroient marcher sur Toulon, va être employée à faire vivre les pauvres, puisque les perfides Anglais sont chassés.

Renvoyé au comité des marchés (7).

d

La société de Valençay, 95 chemises, 20 paires de souliers, 12 paires de draps de lit, 4 paires de bas, 14 l. tant en numéraire qu'en assignats (8).

(1) P.V., XXX, 22. Mention dans *Mon.*, XIX, 272; *J. Sablier*, n° 1091; *J. Fr.*, n° 485; *J. Paris*, n° 387; *M.U.*, XXXVI, 41; *C. Eg.*, n° 522.

(2) Bⁱⁿ, 2 pluv. (suppl^t).

(3) P.V., XXX, 23. Mention dans *J. Fr.*, n° 485; *J. Sablier*, n° 1091; *Mon.*, XIX, 272.

(4) Bⁱⁿ, 2 pluv.

(5) Lot-et-Garonne.

(6) P.V., XXX, 23. Mention dans *Mon.*, XIX, 272; *J. Sablier*, n° 1091; *J. Fr.*, n° 485; *C. Eg.*, n° 522; *J. Paris*, n° 387.

(7) Bⁱⁿ, 2 pluv.

(8) P.V., XXX, 23. Mention dans *J. Sablier*, n° 1091; Bⁱⁿ, 2 pluv.